



OFPC
Service de la formation professionnelle
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 11 février 2026

N/réf. KPN/GS
V/réf. Compléter V/réf

Commission de formation professionnelle du pôle Service et Hôtellerie-Restauration

Rapport d'activité

Année 2 - 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 78,79, 80, 81 de la loi sur la formation professionnelle LFP C2 05;
- Articles 87, 88, 89, 90, 91, 92 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle RFP C2 05.01

II. Composition de la commission et parité

15 sièges composent la commission ; 5 pour la CGAS (employées, employés) ; 5 pour l'UAPG (employeuses, employées) ; 5 pour le DIP

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 4 femmes et 11 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF n'est pas respectée. La CGAS, l'UAPG et l'Etat n'ont pas été en mesure de proposer un nombre suffisant de femmes au sein de leurs représentations respectives.

III. Compétences de la commission

Les attributions de la commission sont les suivantes:

- a) s'assurer que les prestataires de la formation enseignent ou font enseigner la profession aux personnes en formation conformément aux ordonnances sur la formation;*
- b) contribuer à la surveillance et au développement de la qualité de la formation professionnelle;*
- c) proposer à l'office les experts et expertes aux examens;*
- d) proposer toute mesure sur l'organisation et la matière de l'enseignement professionnel dans les écoles d'enseignement professionnel;*

- e) *prendre connaissance de la conclusion des nouveaux contrats d'apprentissage, des dérogations accordées, des rapports de leurs membres et des résultats des examens intermédiaires et de fin d'apprentissage;*
- f) *proposer des mesures en vue de favoriser l'offre de formation dans sa diversité;*
- g) *informer périodiquement l'office sur les aptitudes exigées des personnes en formation pour l'exercice de leur profession;*
- h) *informer périodiquement l'office sur l'évolution du marché de l'emploi dans les domaines professionnels concernés;*
- i) *collaborer à la rédaction, à la mise à jour et au contrôle de l'application des moyens auxiliaires de formation;*
- j) *participer aux procédures de validation des acquis au sens de l'article 40 de la présente loi*

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 2 reprises, les 25 mars et 7 octobre 2025.

- Poursuite des travaux des commissions spécifiques autour des 4 priorités définies par la commission du pôle : accentuer la qualité et le contrôle des autorisations de former, diminuer les ruptures en cours de formation, développer les places d'apprentissage et améliorer l'attractivité de certaines professions.
- Présentation de l'enquête sur les places d'apprentissage non pourvues en 2024 et des chiffres de la bourse des places d'apprentissage (BPA) pour la rentrée 2025. Le SHR affiche une offre en baisse de 10,2% par rapport à 2024, en raison des difficultés en boulangerie et en coiffure.
- Retour des commissions spécifiques :
 - Boulangerie : amélioration de la qualité de formation, mais taux de résiliation encore élevé. Réseau d'entreprises fragilisé et classe AFP menacée. Prospection ciblée mandatée dans les hôtels.
 - Coiffure : présence renforcée dans les villages métiers. Formation des formatrices et formateurs sur la nouvelle ordonnance. Préavis négatif sur la demande de l'école privée Actiflex. Problématique du module didactique déplacé à Neuchâtel.
 - Intendance et Hôtellerie : nombre important de nouvelles autorisations de former. Besoin de nouvelles et nouveaux experts en hôtellerie.
 - Hôtellerie-Restauration : record du plus grand effectif au pôle SHR depuis plus de 10 ans. Groupe de travail constitué sur les 4 priorités.
 - Logistique : création d'une commission spécifique dédiée, présidée par M. Steve Monnier.
- Présentation du dispositif EL&M (Échanges et mobilité dans la formation professionnelle) avec l'objectif d'élargir les programmes de stages de mobilité et d'échanges linguistiques à l'ensemble des pôles de formation.
- Présentation de la refonte de l'offre de préqualification pour la rentrée 2026. Le CFP SHR accueillera six classes offrant aux jeunes la possibilité de découvrir divers métiers professionnels par rotation de stages.
- Préparation de la Cité des Métiers l'Expo de novembre 2025 à Palexpo : regroupement de tous les métiers du SHR sur un même stand, en collaboration entre les OrTras et les directeurs des CFP.
- Érosion des effectifs dans certaines filières AFP signalée. La commission rappelle les modalités d'ouverture et de fermeture de classes, conditionnées par les effectifs et soumises à validation cantonale puis romande.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le Service de la formation professionnelle, OFPC. Il effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances, convocations aux membres, prises des procès-verbaux, actions d'indemnisation des membres.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Séance du 25 mars 2025, durée 2 heures : Fr. 1'040.--

Séance du 7 octobre 2025, durée 2 heures : Fr. 780.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

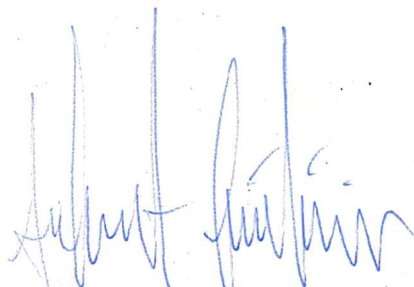
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



M. Frédéric Auderset
Président de la commission